



CLUB DU BLEU DE GASCOGNE, GASCON - SAINTONGEOIS, ARIEGEOIS

Affilié à la Société Centrale Canine reconnue d'utilité publique

BULLETIN D'ADHÉSION

ET DE RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

À envoyer à : Alain LEMBERT – Chemin de la Bessière- Candas – 12490 MONTJAUX

NOM : Prénom : N° Adhérent : Date de Naissance :

Pour les adhésions couples : NOM 2: Prénom 2: Date de Naissance 2:

Adresse :

Code Postal : Commune : Pays :

Tél. fixe : Tél. portable :

Fax : Courriel :

Affixe :

Race*:	Nombre	Race*:	Nombre
<input type="checkbox"/> Grand Bleu de Gascogne		<input type="checkbox"/> Petit Bleu de Gascogne	
<input type="checkbox"/> Griffon Bleu de Gascogne		<input type="checkbox"/> Basset Bleu de Gascogne	
<input type="checkbox"/> Grand Gascon Saintongeois		<input type="checkbox"/> Petit Gascon Saintongeois	
<input type="checkbox"/> Ariégeois		Total	

Gibier chassé :

Lapin Lièvre Renard Sanglier Chevreuil Cerf

Chasse avec chiens en :

Solo Meute

Chasse :

Seul Équipe

Adhérent également à :

Harloup FACCC Gaston Phoebus Chien Courant de Bigorre Société de Vénérerie Autre Club de Race :

Pour les nouveaux adhérents, si vous êtes parrainé par un adhérent merci d'indiquer son nom : M.....

Ci-joint 30€ pour les adhésions individuelles 35 € pour les adhésions couples* à l'ordre du Club du bleu de Gascogne Gascon Saintongeois Ariégeois.

code banque	code guichet	N°de compte	clé RIB
13506	10000	10639390000	52
Domiciliation QUILLAN		TEL 04 68 20 89 00	
FR76 1350 6100 0010 6393 9000 052			
Domiciliation - Bank identification code (BIC)		AGR IFRPP835	

Pour tout paiement par virement, inscrivez votre nom et : motif « adhésion » au moment du virement. Ensuite faire parvenir par mail à alainlembert@orange.fr ou par envoi postal ce bulletin soigneusement rempli pour prise en compte et envoi de la carte en précisant que le règlement a été effectué par virement.

Si vous ne désirez pas que vos coordonnées soient communiquées à nos partenaires, veuillez cocher ici :

Fait à..

.Le..

Signature

* La formule couple : prix réduit réservée à deux personnes vivant sous le même toit, dans un régime communautaire légalement reconnu, et qui ne reçoivent qu'une revue mais bénéficient d'une voie électorale chacune